



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de santé des armées
Académie de santé des armées
École du Val-de-Grâce**

Division formation initiale militaire et santé

Paris, le *19 février 2026*
N° 388/ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

OBJET : organisation en 2026 d'un concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA).

RÉFÉRENCES : a) décret n°2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

b) arrêté du 13 octobre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

c) arrêté du 27 novembre 2025 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 au concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

d) instruction n° 15823/DEF/DCSSA/RH/PF du 16 octobre 2009 relative aux modalités d'organisation et de déroulement des concours de recrutement dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

e) avis de concours de recrutement sur épreuves en 2026 dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (à paraître).

ANNEXES : deux.

Cette note d'information présente les modalités pratiques d'organisation et de déroulement du concours ouvert en 2026 pour le recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Le médecin général inspecteur **Guillaume PELÉE de SAINT MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

ANNEXE I

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CONCOURS

1. POSTES OUVERTS

Deux postes sont ouverts pour l'année 2026 conformément à l'arrêté de 3^{ème} référence, seul document faisant foi.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

2.1 Préparation aux épreuves écrites et orales du concours

Les candidats seront convoqués par le département de la formation cursus des paramédicaux et périmédicaux (DFCPP) de l'École du Val-de-Grâce pour suivre les modules de préparation au concours.

2.2 Epreuves d'admissibilité et d'admission

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 mars 2026.
- Épreuves écrites d'admissibilité : 1^{er} et 2 octobre 2026 – École du Val-de-Grâce.
- Épreuves d'admission : semaine 48 ou 49 – École du Val-de-Grâce.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Sont autorisés à se présenter au concours sur épreuves de recrutement dans le corps des directeurs des soins, les militaires appartenant au corps des cadres de santé qu'ils soient de carrière ou servant en vertu d'un contrat, ou les titulaires du diplôme de cadre de santé ayant effectué au moins cinq ans de services effectifs, en qualité de cadre au 1^{er} janvier 2026.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Demande de participation aux concours :

La demande de participation au concours sera revêtue des avis hiérarchiques, soigneusement motivés, du directeur ou du médecin-chef ainsi que du directeur des soins de l'établissement d'emploi du candidat. Ils porteront sur les valeurs professionnelles du candidat. Il ne devra pas être fait mention de son aptitude à exercer la fonction de directeur des soins, l'évaluation de cette aptitude étant du ressort exclusif du jury.

Les avis hiérarchiques devront être motivés et seront **transmis directement d'une autorité à l'autre**. L'autorité hiérarchique finale émettra un avis comprenant une des mentions suivantes : très favorable, favorable, réservé ou défavorable. L'ensemble des avis hiérarchiques signés sera alors adressé au bureau des concours par courriel à l'adresse : evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr.

4.2 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprendra impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde (conformément au modèle en annexe II) ;
- une lettre de motivation tapuscrite ;
- une copie des diplômes et certificats détenus ;

- une présentation des titres et travaux et des services rendus, à titre technique et militaire, sous forme de fiches de synthèse validées par le chef d'établissement ;
- une fiche de synthèse issue du SIRH Arhmonie ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat (CNI ou passeport en cours de validité).

4.3 Transmission du dossier de candidature

Un **fichier électronique**, nommé DS_2026_NOM_Prénom, regroupant l'ensemble des pièces du dossier listées précédemment sera envoyé à :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau concours accusera réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 ou 01.40.51.69.31 en cas de non-réception de l'accusé de réception.

5. IMPORTANT

5.1. Diffusion de la note d'information

La présente note, diffusée uniquement par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet du service de santé des armées (SSA), rubrique concours :

<https://portail-evdg.sante.defense.gouv.fr/accueil/les-organismes-de-lacasan/lecole-du-val-de-grace/divisions/division-formation-initiale-militaire-sante/bureau-des-concours/>.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

5.2.Convocations

En cas de non-réception de la convocation cinq (5) jours avant la date des épreuves écrites d'admissibilité et, pour les admissibles, des épreuves orales d'admission, les candidats devront contacter le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 ou 01.40.51.69.31.

5.3.Publication des résultats

La liste des candidats admissibles sera publiée par ordre alphabétique sur le site intranet du SSA, rubrique concours de l'École du Val-de-Grâce.

Les résultats de l'admission seront publiés au *Journal officiel* et consultables sur le site intranet après les résultats d'admissibilité.

ANNEXE II



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de santé des armées

CONCOURS DE RECRUTEMENT SUR ÉPREUVES DANS LE CORPS DES DIRECTEURS DES SOINS

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Courriel personnel :

Année 2026

Cette page ne comportera aucun autre élément.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DMF
- DHA
- BSPP
- MARINS POMPIERS
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- IRBA
- CESP
- DAPSA
- DCSSA
- DAGRH
- DSIN-S
- EVDG
- EMSLB

COPIE :

- archives.